



Cahier des charges

Prestation d'une action de remobilisation/coaching individuel ou collectif des publics femmes pour l'accès et/ou le retour à l'emploi



Date limite de dépôt :
05 / 08 / 2022

I. Préambule et contexte

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), le taux de chômage est nettement supérieur à la moyenne nationale. Sur la métropole dijonnaise, les QPV accueillent peu d'emploi alors que la métropole en présente 33 000 de plus que d'actifs occupés.

Les publics particulièrement touchés sont les femmes, les plus de 45 ans et les jeunes qui sont plus exposés aux freins à l'emploi. Le taux d'activité des habitants dans les quartiers prioritaires est plus faible que celui de l'ensemble des habitants de la métropole (79,2% contre 89,5% pour les femmes et 91,8% contre 94,2% pour les hommes) et de la France métropolitaine (87,4% pour les femmes et 94,1% pour les hommes).

Les différentes problématiques, notamment d'ordre social, auxquelles les publics sont confrontés représentent de véritables freins à l'emploi et impactent leur capacité de mobilisation. Dans un contexte de forte reprise économique, l'écart entre les potentialités des territoires et les besoins des entreprises se creuse.

Face à ce constat, et pour rester dans la continuité des actions engagées dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2022 dont l'objet est de réduire les inégalités en matière économique, sociale et urbaine entre ses territoires, Dijon Métropole a été labellisée Cité de l'emploi en 2021.

Cette démarche constitue un levier et une piste de solution via le renforcement de la collaboration entre tous les acteurs locaux signataires du contrat de ville ou non et agissant dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la formation. En effet, les cités de l'emploi se positionnent comme un outil collaboratif qui s'articule autour d'enjeux forts : renforcer l'accompagnement et la dynamique « d'aller-vers » ou « d'aller-avec » en partant de l'existant, identifier les risques de décrochage, lever les freins à l'emploi identifiés, améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi, etc.

Ainsi, face aux difficultés d'insertion que rencontrent plus spécifiquement les femmes des QPV de son territoire, aux non entrées et/ou sorties sans solution dans des dispositifs portés par les acteurs du territoire, une action de remobilisation et de coaching spécifique semble être plus que pertinente. En effet, les femmes résidant en QPV connaissent des situations professionnelles plus précaires : près d'une femme résidant en QPV sur deux est sans emploi contre près d'une femme sur trois dans les quartiers environnants.

C'est en ce sens que Dijon Métropole, dans le cadre de la labellisation Cité de l'emploi, s'associe avec la Préfecture de Côte-d'Or, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental de la Côte-d'Or, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS 21), les Villes et Creativ', pour la mise en place d'un parcours inédit de remobilisation et de coaching collectif des publics femmes des QPV, éloignés de l'emploi et confrontés à des freins personnels et périphériques de différent ordre.

II. L'objet de notre demande

Parti de ce contexte, l'état des lieux, mis à l'épreuve d'un diagnostic territorial, fait émerger des besoins importants pour l'accès et/ou le retour à l'emploi des femmes. Malgré la mise en place d'actions spécifiques, les publics femmes connaissent toujours des difficultés d'accès à l'emploi.

Notre besoin consiste donc à mettre en place un parcours innovant pour permettre aux publics femmes de renouer du lien social, de se remobiliser pour lever les freins à l'emploi, de se déplacer, de sortir de l'isolement et de mieux savoir utiliser l'outil informatique.

Un parcours à travers un coaching collectif des participantes, avec des ateliers de co-développement pour arriver à impliquer les participantes par QPV et ainsi définir des accompagnements sur-mesure qui leur correspondent pour répondre à chaque besoin aussi singulier soit-il.

Cette action consistera également à mettre en pratique toutes les possibilités en termes de mobilisation, d'implication des personnes par l'investissement, le dépassement de soi etc., mais aussi à constituer un lieu d'écoute et de parole tout en valorisant les potentiels de créativité autour d'ateliers innovants et conviviaux. Il s'agira de développer et mettre en évidence l'approche par la pair-aidance qui consiste à créer une intervention dynamique.

III. Les objectifs de notre demande

Cette action devrait se tenir à la rentrée avec une possibilité de prolongement en 2023. Elle ciblera spécifiquement les femmes déjà accompagnées dans un dispositif, résidant en QPV et âgées de plus de 30 ans.

Les enjeux de cette action sont de divers ordres :

- Valoriser la personne, développer son mieux être, se confronter au regard des autres, développer la confiance en soi ;
- Repérer les compétences, savoir-faire et savoir-être ;
- Découvrir l'environnement socio-professionnel local, les relais possibles dans un parcours favorisant l'autonomie sociale ;
- S'approprier les outils qui facilitent les démarches d'accès aux droits ;
- Inscrire les personnes dans une dynamique permettant de (re)prendre un parcours vers l'emploi et/ou la qualification professionnelle ;
- Aborder la question de la mobilité dans leur parcours d'insertion ;
-

- Engager la personne dans une démarche de résolutions de ses difficultés personnelles, s'inscrire dans une dynamique d'inclusion ;
- Ouvrir le champ des possibles en termes de projets professionnels : recherche d'emploi, projet de formation, garde d'enfants, ... ;
- Montrer les possibilités existantes en termes de garde d'enfants et travailler sur la parentalité.

À la lecture de ces enjeux, les objectifs opérationnels de cette action sont :

- D'organiser des ateliers en groupe : ateliers d'expression - mobilité – numérique - garde d'enfants, des temps d'échange, découverte des acteurs et des ressources du territoire, monter des projets collectifs, etc.

L'idée est de repérer, remobiliser et travailler des pistes de solution avec les publics qui ne trouvent pas ou plus de solutions pérennes avec le droit commun, qui n'entrent plus ou sortent des dispositifs sans solution positive.

- De préparer à l'emploi par la mise en pratique avec des séances de travail sur les savoirs de base des participantes à travers des activités réalisées par le collectif.
- D'évaluer les compétences pour que les femmes prennent conscience de leur potentialité et atout (retrouver l'autonomie, découvrir ses points forts, développer la confiance en soi et l'image de soi, etc.).
- D'accompagner les publics par des temps d'action mixtes pour l'accès et/ou le retour à l'emploi, à la formation ou à un parcours d'insertion : faire des préconisations en termes d'évolution de parcours.

Construit autour d'un fil conducteur - **la remobilisation et l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi** – ce parcours proposera aux publics de partir de leurs besoins lors des ateliers et de voir selon les opportunités, quelles propositions concrètes leur faire en lien avec leurs projets professionnels.

Cette action se tiendra sur plusieurs semaines dans différents lieux ... (lieux à confirmer avec le prestataire retenu).

Le contenu et les animations qui seront proposés aux publics mobilisés s'articulent autour des axes suivants :

- Ateliers collectifs de co-développement sur différentes thématiques ;
- Temps d'action mixtes pour une mini-évaluation entre paires ;
- Évaluation des compétences et formalisation de projets professionnels ;

L'étape « Ateliers collectifs » permettra aux participantes de découvrir le travail en équipe, de s'inscrire dans une dynamique de groupe à travers des rencontres avec d'autres participantes et professionnels présents à l'événement.

La présente prestation vise à rompre l'isolement des femmes tout en facilitant leur accès à la formation qualifiante, à l'emploi et à valoriser leur savoir-faire et savoir-être par le biais d'un accompagnement individualisé et/ou collectif en :

- Ciblant les ateliers en fonction des besoins identifiés ;
- Créant et restaurant du lien social ;
- Accentuant sur les freins majeurs identifiés : garde d'enfants et parentalité, mobilité, numérique ;
- Élaborant une carte des compétences avec chaque personne et qui lui servirait lors des simulations d'entretiens.

IV. Déroulé de l'action

- Parcours pour **2 groupes de femmes** (le choix des villes ci-dessous est à titre indicatif, si vous avez ou pouvez faire une meilleure proposition, merci de la préciser) :
 - **Groupe 1** : 10 à 12 Femmes des QPV de Fontaine d'Ouche, Grésilles et Quetigny (quartier de veille)
 - **Groupe 2** : 10 à 12 Femmes des QPV de Chenôve, Longvic, Talant
- **10 à 12** semaines d'accompagnement
 - 1 atelier de coaching individuel avec une durée de 30 mn à 1h selon les participantes ;
 - 3 à 4 ateliers de coaching collectif avec une durée de 2h30 à 3h par atelier ;
 - 7 à 8 ateliers d'accompagnement avec les différentes thématiques mentionnées dans les objectifs avec une durée de 2h par atelier :
 - Atelier d'expression et de confiance en soi,
 - Atelier mobilité,
 - Atelier numérique,
 - Atelier garde d'enfants et parentalité.

Par ailleurs, nous insistons sur l'atelier garde d'enfants et parentalité. En effet, nous attendons une proposition qui visera à accompagner les participantes à identifier les difficultés rencontrées, à avoir une meilleure connaissance des moyens dispositifs et aides mobilisables et à travailler sur des actions inspirantes à développer et à expérimenter.

V. Le public cible de l'action

Ce parcours d'action cible spécifiquement les femmes, résidant en QPV, âgées de plus de 30 ans, repérées et déjà accompagnées dans un dispositif d'accompagnement classique.

Il s'agit de publics qui sortent prématurément des dispositifs sans réelle solution positive à leur besoin et/ou qui peinent à se remobiliser. Il est question de s'appuyer des listings de Pôle emploi et du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour la captation du public.

VI. Les livrables attendus

Les livrables attendus pour apporter une réponse à ce cahier des charges :

- Une proposition de parcours et d'un rétroplanning type pour les différentes actions ;
- Tous les éléments constitutifs de la prestation proposée ;
- Les prix et le budget de la prestation.

NB: Le budget maximum alloué à la totalité de l'action est compris entre **35 000 et 40 000 € TTC**.

- Tous les éléments permettant de mieux saisir la prestation (exemple : grille d'entretien d'évaluations des compétences, indicateurs d'activité, etc.)

VII. Calendrier

Si vous souhaitez répondre à ce cahier des charges, nous vous invitons à le faire par mail avant le **05 août 2022** à bdia@creativ21.fr et à edumont@creativ21.fr.

VIII. Contenu de la réponse

La réponse sera transmise sous format PDF aux adresses suivantes : bdia@creativ21.fr et à edumont@creativ21.fr.

- Présentation du prestataire.
- Proposition de réponse au cahier des charges.

- Références du prestataire sur des prestations de ce type.
- Coût de la prestation en HT / TTC.

Dans la mesure du possible, une réponse en consortium est vivement recommandé.

IX. Décision de l'attribution.

Les dossiers de candidatures seront examinés d'ici le **25 Août 2022** pour un démarrage de l'action deuxième moitié de septembre.

Si besoin, le comité technique pourra auditionner les prestataires candidats qui présenteront leur offre en présentiel ou via une visioconférence.

La prestation sera attribuée aux candidat qui auront présenté l'offre la plus avantageuse au vu des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%, appréciée au regard du dossier fourni : compréhension de la demande, pertinence de la réponse apportée, expériences en lien avec le contenu de la demande.
- Prix : 40%.

X. Facturation et paiement.

Le paiement s'effectuera sur la base d'une facture établie en original et libellée au nom de CREATIV' :

Creativ'
17 avenue Champollion
21 000 DIJON